

Mairie de Poincy
31, Grande rue
77 470 Poincy

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE POINCY

7.2 BILAN DE CONCERTATION



40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varreddes

urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>





Bilan de la concertation

Plan Local d'urbanisme

La Commune de Poincy a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme par délibération en date du 19 septembre 2014.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 19 septembre 2014.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante :

- Publications d'articles dans la presse locale
- Edition d'un article dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la commune,
- Mise à disposition en mairie des éléments d'étude tout au long de la réflexion engagée jusqu'à ce que le conseil municipal arrête le projet de PLU
- Exposition de panneaux en mairie
- Mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques
- Organisation d'une réunion débat avec la population et associations

Le déroulement de la concertation

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2014 de procéder à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, la commune a fait porter à la connaissance des administrés, des personnes publiques associées de Seine-et-Marne et du grand public sa décision.

La délibération a été affichée sur le panneau d'informations destinées aux administrés de la commune. La délibération a été notifiée en envoi recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture, Monsieur le Président de la Chambre des métiers, Monsieur le Président du STIF.

La délibération a été notifiée en courrier simple aux communes voisines et à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux.

Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 19 septembre 2014.

COMMUNICATION A LA POPULATION PAR PUBLICATIONS D'ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE ET DANS LE BULLETIN MUNICIPAL OU SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE:

Tout au long du processus d'élaboration du plan local d'urbanisme, la commune a informé les administrés de l'avancement de la réflexion autour de celui-ci grâce à l'affichage en mairie ainsi que le bulletin municipal et sur le site internet de la mairie.

MISE A DISPOSITION EN MAIRIE DES ELEMENTS D'ETUDE TOUT AU LONG DE LA REFLEXION ENGAGEE JUSQU'A CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE LE PROJET DE PLU

La commune a maintenu les administrés informés grâce aux panneaux d'informations et au cahier du P.L.U. en mairie.

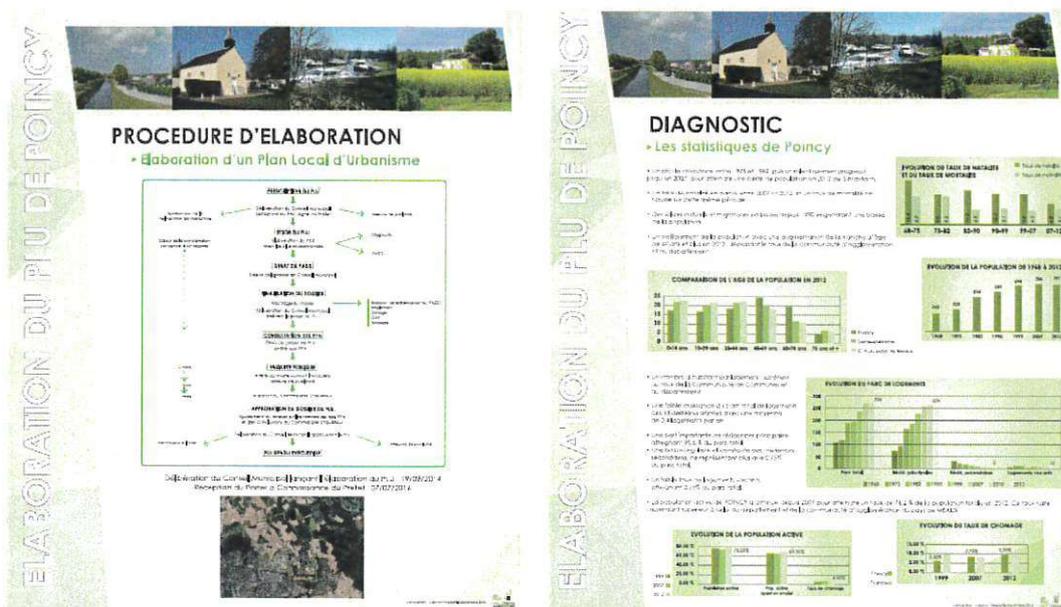
Sur le panneau d'informations destinées aux administrés, les informations ont été affichées au fur et à mesure de leur publication. Le public peut y retrouver plusieurs documents :

- o La délibération du 19 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme.
- o Le débat autour du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- o Les projets de règlement, de zonage du PLU

Ces documents ont également été insérés dans le cahier du PLU, registre des observations qui est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

EXPOSITION DE PANNEAUX EN MAIRIE

La commune a organisée une exposition de son PLU au sein de la mairie par la création de grands panneaux. Cette exposition a duré la totalité de la phase d'étude du PLU.



Exemple des panneaux affichés en mairie.

MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE SERVANT A RECUEILLIR LES REMARQUES DE LA POPULATION

Un registre d'observation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie à compter du 19 septembre 2014.

Le registre comprenait la délibération du 19 septembre 2014. Par la suite, y ont été ajoutés le débat, en Conseil Municipal sur les orientations du PADD ainsi que le PADD lui-même, l'OAP, le projet de règlement et le projet de zonage.

Aucune inscription directe n'a été faite à l'accueil de la mairie.

ORGANISATION D'UNE REUNION DEBAT AVEC LA POPULATION ET ASSOCIATION

Une réunion débat a été organisée le 6 juillet 2016 afin de présenter le diagnostic communal ainsi que le projet de PADD à la population et aux associations.

Bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place.

Publication d'articles dans la Presse et bulletin d'information ou site internet	Bilan moyen : La commune n'a pas eu de retours particuliers en lien avec ces publications.
Mise à disposition en mairie des éléments d'étude tout au long de la réflexion engagée jusqu'à ce que le Conseil Municipal arrête le projet de PLU	Bilan moyen : La commune n'a eu aucune demande de consultation du projet de PLU au niveau du service urbanisme.
Mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir les remarques de la population	Bilan moyen : aucune personne n'a souhaité « afficher » ses observations sur le registre.
Exposition de Panneaux en mairie	Bilan moyen : Quelques habitants ont pris connaissance des panneaux d'exposition.
Organisation d'une réunion débat	Bilan positif : De nombreux habitants se sont déplacés afin de prendre connaissance du projet de PLU de Poincy. Un échange constructif a eu lieu lors de cette réunion.